



Changer le nom de famille d'un enfant

Par **soliyah**, le **02/12/2017** à **03:47**

bonjour

voila mon histoire j'ai rencontré un homme mais parent était contre alors il mon ramené en algerie et mon marié a un cousin malgré mon refus de retour en france j ai revu mon copin nous avons eu un raport puis mes parent mon fait retourner en algerie avec mon mari 2 semaine plus tard je suis de retour en france j apprend que je suis enceinte de mon copin je passe tout ma grossesse avec lui je demande le divorce de ce mari du bled et le jour de l accouchement ma mere c'est permise d aller voir la dame de l'etat civile en donnann mon livret de famille algerien pour que la fille de lon copin porte le nom de mon mari a ce moment la je suis toujours marié je suis en procédure de divorce cependen la dame de l état civile je lui dit que mon mari n'est pas le pere elle me dit que l affiliation et obligatoire depuis ce jour j ai plus rien fait j ai obtenue mon divorce mais ma fille porte toujours le nom de cet homme a qui j ai etait marié je ne l'ai jamais expliquer a mon avocat car je pensai que c'etait fini quel porterai son nom pour toujours cependent j ai eu d autre enfant avec mon copin ma fille a 6 ans aujourd'hui et le faite quel porte le nom d'un autre nous dérengé beaucoup je sais pas quel son mais droit pour quel puisse porter le nom de son vrai pere sachant que mon ex mari ne la jamais reconnue puisse que c pas sa fille mais elle a ete affilier par le mariage et quel est mentionné comme sa fille dans le divorce j aimerais connaitre les solution que j ai pour que ma fille porte enfin le nom de son vrai pere merci de vos réponce

Par **Tisuisse**, le **02/12/2017** à **07:30**

Bonjour,

Ces faits s'étant passés en Algérie, ils relèvent du droit algérien, pas du droit français. Comme

vous êtes ici sur un forum de droit français, je vous invite à contacter un avocat algérien.